

Réunion n°23 : mercredi 8 juin 2022 à 20h30

Tous les conseillers sont présents à l'exception de Loïc Perrier, Malaurie Feydet pouvoir à Jacques Pochon, Déborah Garcia pouvoir à Pascale Bonnet et Stéphanie Palué Charra pouvoir à Aurélie Pral.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du jeudi 19 mai 2022 à l'unanimité (14).

1 – Ordre du jour soumis à délibération :

Voies cyclables à Chavannes :

Arche Agglo a défini un schéma directeur cyclable avec pour objectif sa réalisation au plus tard en 2036.

Une concertation a eu lieu avec les communes principales et le département. La commune de Chavannes est concernée pour une voie transversale de liaison entre Tain et Saint Donat. Elle est classée en priorité 2. Le coût sur la commune de Chavannes est estimé à 552.596€. Aucune participation communale n'est sollicitée. Les voiries de passage envisagées sont : la route des hauts de Griauges, le chemin de Bousselin, la route de Tain, la rue de l'église et la route de Marsaz. L'arrivée au sud-ouest se fait via la route des Gerles, l'arrivée au nord-est s'effectue depuis la route de Marsaz.

Nous sommes sollicités pour Donner un avis sur le tracé, sur l'aménagement proposé et sur la priorisation proposée

Nous devons informer l'agglo si des travaux sont prévus prochainement ou viennent d'être effectués sur le tracé envisagé.

Après débat, à l'unanimité (14), le conseil municipal exprime le souhait que l'entrée sur Chavannes s'effectue par la « petite route de Mercurole ». Il n'y a pas d'autres remarques.

Cette solution a de nombreux avantages, elle raccourcit le parcours notamment sur la RD115 (grosses économies).

Publicité des actes :

Les actes pris par les communes (délibérations, décisions et arrêtés) entrent en vigueur dès qu'ils sont portés à la connaissance du public (publicité ou notification) et après transmission au contrôle de légalité. Dès le 1er juillet, la publicité des actes des communes de plus de 3 500 habitants sera exclusivement assurée sous forme électronique, sur le site de la commune.

Pour les communes de moins de 3 500 habitants, les modalités de cette publicité devront être choisies et fixées par délibération : affichage, publication sur papier ou sous forme électronique. A défaut de délibération avant le 1er juillet, les actes seront obligatoirement publiés sous forme électronique (décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021).

Le conseil municipal de Chavannes, à l'unanimité (14), souhaite le maintien des dispositions actuelles.

Alimentation électrique de la ZA de Conring :

Un transformateur électrique public va être installé à l'entrée de la zone, afin d'alimenter les 2 entreprises (et remplacer le transformateur vétuste de la menuiserie). Puissance 250KVA. Prix estimatif global 29.662€, financement 40% SDED, 60% commune soit 17.797€. Ce montant est répercuté aux entreprises, en principe à proportion des puissances souscrites (10.500€ pour l'entreprise André 120 KVA 59% et 7.297€ pour Le Local 84 KVA 41%). Recherche de cofinancement possibles : Arche Agglo a indiqué qu'il n'interviendrait pas car ce n'est pas une zone d'intérêt communautaire, ENEDIS a proposé d'installer un nouveau poteau au Nord-Ouest de la zone et de relever le câble aérien sans générer de changement significatif sur le coût. Les entreprises auront aussi à financer les frais de raccordement au poste. Il est proposé une participation communale de 3.330€ correspondant à la participation financière qu'aurait eu la commune si Le Local s'était raccordé depuis le transformateur du Mouchet (70m de câbles enterrés, chemin d'entrée à la zone).

Coût communal résiduel 17.797,00€ :

- o Participation de la commune : 3.330,00€
- o Participation Menuiserie André : 8.535,53€
- o Participation Le Local : 5.931,47€

Le conseil municipal, à l'unanimité (14), valide la prise en charge du coût résiduel de la création du transformateur électrique (17.797€) ainsi que la répartition des coûts comprenant une participation de la commune à hauteur de 3.330€.

2 - Informations :

Conseil d'agglomération du 1^{er} juin 2022 : Ordre du jour

ADMINISTRATION GENERALE : Ressources Humaines – Modification du tableau des effectifs, Composition des instances représentatives élection 2022, Communication Conditions de distribution du magazine 41 ; DEVELOPPEMENT LOCAL MOBILITES

INFRASTRUCTURES NUMERIQUES : Modification du règlement des transports scolaires ; ENFANCE-JEUNESSE : Marché de maîtrise

d'œuvre pour l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) des Goules à Tournon-sur-Rhône ; FINANCES MOYENS GENERAUX

PATRIMOINE : financement ADN, Fonds de concours à la commune de Marsaz, Cession d'une partie de la Maison des Vins ; RIVIERES

GEMAPI : Bouterne lancement du marché pour l'étude hydrogéologique au droit du captage AEP des Verts Prés ; DEVELOPPEMENT

ECONOMIQUE : ZA de Druizieux à Saint-Donat-sur-l'Herbasse Cession de terrain à l'entreprise NORHAM, ZA des Vinays à Pont de l'Isère

Avenant au compromis de vente à l'entreprise OSTERNAUD, ZA des Vinays à Pont de l'Isère Dossier Garage 45ème parallèle / Fabrique

givrée Protocole d'accord transactionnel ; HABITAT : Avenant n° 1 au Programme d'Intérêt Général (PIG), Subvention aux bailleurs

sociaux, Projet SOLIHA 26 ; GESTION DES DECHETS : Lancement du marché de collecte et de traitement des OM et collecte sélective ;

AFFAIRES DIVERSES non soumise à délibération Logements sociaux : présentation de l'avancement du Plan Partenarial de Gestion de la Demande (PPGD).

Restauration de l'église : Compte rendu de la réunion de la commission d'appel d'offres du 2 juin sur l'attribution des marchés.

Des propositions de devis pour 7 lots sur 8 (manque lot serrurerie). Si l'on s'en tient aux offres les moins disantes, le montant cumulé des devis s'élève à 220.000€ HT environ. Nous ne pouvons pas dépasser le montant prévisionnel de 180.000€. Il est décidé de reprendre certains descriptifs pour réduire l'étendue des travaux, de renégocier certaines propositions et de solliciter de nouvelles entreprises. Il sera difficile de retenir la moindre option. Nouveau rendez-vous prévu début juillet.

Urbanisme :

Demande : Déclaration préalable de M. Ludovic Arrazon pour la construction d'une piscine, chemin des fonts.

Accord : DP de M. Mme Jacques et Christine Pochon pour la pose de panneaux photovoltaïques sur la maison, rue de l'ancienne école.

Eclairage public :

Début diagnostic SDED le 6 juin. Rue du presbytère : remise en place du lampadaire dégradé.

Divers :

Nouvel accident au carrefour Chemin du Mulet / Route de Marsaz : Installation d'un panneau STOP décidée.

Réunion publique bassins rétention inondations, le jeudi 9 juin 2022 à 20h30, à la salle des fêtes.

Accueil des nouveaux Chavannais avec les associations Chavannaises : vendredi 10 juin à 19h dans la cour de la Mairie.

Rappel dates élections législatives : dimanches 12 et 19 juin 2022.

Hommage aux fusillés du 15 juin 1944, devant le monument, mercredi 15 juin à 10h15.

Fibre optique réunion publique ADTIM FTTH le jeudi 16 juin à 18h, à la salle des fêtes.

Réunion cantine 16 juin 19h, à la Mairie de Marsaz, choix du prestataire repas goûter pour les 3 prochaines années scolaires.

3^{ème} Conseil d'école 20 juin à 18h, à l'école de Marsaz.